

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélisha Giroux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/91a5e13ebdf2273be6d7bbd6>

Date d'obtention : 2021-04-28 18:39:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet d'agir rapidement et en collaboration avec le service de police et le DPCP. Elle permet de protéger plus efficacement les victimes, tout en minimisant les impacts de la distribution d'image intime. La trousse permet aussi d'éviter de visionner du contenu intime de nos élèves et ainsi de protéger leur intégrité en conformité avec la loi. La trousse est un outil intéressant pour augmenter le sentiment de sécurité des élèves et de leurs parents tout en les sensibilisant sur les impacts possibles de l'envoi d'images intimes de même que sur les aspects légaux qui les concernent.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus alerte aux situations de Sexto et je me sentirai plus outillée pour intervenir auprès des élèves. La façon dont la trousse est montée permet de s'assurer de ne rien oublier dans le feu de l'action et de respecter le protocole d'intervention. Avec la formation, je pourrai prendre plus facilement un recul vis-à-vis la situation et soutenir les jeunes de façon structurée tout en m'assurant d'obtenir les informations essentielles pour la suite de l'intervention avec les différents partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je m'assurerai de ne pas visionner le contenu des cellulaires en me référant rapidement au questionnaire de la trousse sexto et d'agir dans les plus brefs délais afin de diminuer les risques au maximum pour la victime. Je porterai également une attention particulière à l'intervention qu'il faut privilégier auprès de l'instigateur afin d'éviter d'interférer avec les processus légaux s'il s'agit d'une récidive ou d'un cas malveillant.